



École Pratique des Hautes Études

MASTER B.S.E.

Biologie, Santé et Écologie



2016/2017



École Pratique des Hautes Études

■ PRÉSENTATION DU MASTER	2
1. Présentation des deux spécialités	2
2. Objectifs de la formation	2
3. Conditions d'accès	3
4. Tutorats pédagogique et scientifique	3
5. Débouchés professionnels	3
■ ORGANISATION DES ÉTUDES	4
1. L'organisation des études	4
Master 1	4
Master 2	5
2. Calendrier universitaire	6
3. Aménagement du cursus	6
4. Les stages	6
5. Contrôle des connaissances	7
■ LES CINQ ÉTAPES POUR S'INSCRIRE EN MASTER	8
1. Prendre contact avec un enseignant-chercheur de la Commission des Enseignements	8
2. Poser sa candidature	8
3. Finaliser son inscription administrative	8
4. Faire une demande de prise en charge au titre de la formation continue	8
5. Payer les droits d'inscription	8
■ CONTACTS	9
■ CHARTRE DU TUTORAT PÉDAGOGIQUE	10

PRÉSENTATION DU MASTER

■ 1. Présentation des deux spécialités

Le Master comporte deux spécialités :

Responsable Master BSE : Thierry Dupressoir – thierry.dupressoir@ephe.sorbonne.fr		
Spécialités	Resp. pédagogique	Courriel
Biodiversité et Gestion de l'Environnement (BGE)	Samuel Etienne	samuel.etienne@ephe.sorbonne.fr
Signalisation et Systèmes Intégrés en Biologie (SSIB)	Sophie Gad-Lapiteau	sophie.gad-lapiteau@ephe.sorbonne.fr

En Master 1, l'étudiant suit au premier semestre (S1) une formation « tronc commun » quelle que soit la spécialité choisie. Ensuite (S1 ou S2) il choisit ses UE en fonction de sa spécialité.

En Master 2, l'étudiant doit choisir la finalité (Recherche ou Professionnelle) sur la base de son projet professionnel et en concertation avec son tuteur pédagogique.

Spécialité « Biodiversité et Gestion de l'Environnement » (BGE)

Cette spécialité concerne plus particulièrement les milieux terrestres et aquatiques, leurs composantes physiques, la gestion de leur biodiversité et les impacts présents et passés, climatiques et anthropiques. La formation proposée trouve son originalité dans une approche multidisciplinaire de domaines aussi divers que l'écologie, marine ou forestière, tempérée ou tropicale, la biologie moléculaire, l'évolution ou l'environnement (qualité des eaux et évaluation des risques), la génétique des populations, la paléoclimatologie, la biogéomorphologie, la géographie ou la biologie de la conservation.

Le Master 1, indifférencié, prépare au Master 2 dans lequel les étudiants pourront choisir une orientation Recherche ou Professionnelle, dans chacun des « axes » thématiques Écosystèmes coralliens (C), Environnement aquatique et littoral (E) ou Écologie continentale (EC)

Spécialité « Signalisation et Systèmes Intégrés en Biologie » (SSIB)

Cette spécialité multidisciplinaire aborde l'étude des systèmes intégrés à différents niveaux dans le cadre de plusieurs contextes physiopathologiques qui sont essentiellement ceux de l'oncogenèse et du cancer, de la génétique, des neurosciences, de l'infectiologie et de l'immunologie. Les aspects cellulaires concernent l'organisation et l'activité des structures macromoléculaires, l'organisation et la régulation de l'expression du génome, la signalisation cellulaire. Différenciation et fonctions cellulaires sont envisagées dans le cadre de systèmes intégrés complexes, à différents stades du développement, dans leur contexte normal et pathologique, du niveau tissulaire à celui de l'organisme entier. Il s'agit d'appréhender de manière intégrée les mécanismes moléculaires et cellulaires du vivant, ainsi que l'individu dans sa complexité biologique et physiologique.

Le Master 1, indifférencié, prépare au Master 2 dans lequel les étudiants pourront choisir une orientation Recherche ou Professionnelle, aussi bien « à la carte » que dans des axes thématiques informels : « Oncogenèse », « Infectiologie », « Génétique et pathologies » ou « Neurosciences intégratives ».

En partenariat avec l'École Supérieure de Biologie - Biochimie - Biotechnologies (ESTBB) de Lyon, une quinzaine d'étudiants préparent chaque année le Master 1 dans le cadre d'un parcours d'infectiologie dont les enseignements spécifiques sont ouverts à quelques autres étudiants.

■ 2. Objectifs de la formation

Au cours des quatre semestres de formation, les étudiants doivent acquérir :

- Les connaissances scientifiques les plus récentes des disciplines concernées.
- Les méthodes d'analyse d'une problématique scientifique : recherche d'information et bibliographie ; construction de protocoles expérimentaux.
- Les capacités d'interprétation et de présentation de données scientifiques (en français et en anglais)
- Les outils nécessaires à l'élaboration de projets de recherche ou R&D.

■ 3. Conditions d'accès

Accès en Master 1

Les étudiants doivent être titulaires d'un des diplômes suivants :

- licence (L3)
- diplôme équivalent à la licence (180 ECTS)
- à défaut, un avis favorable de la commission de validation des acquis professionnels (VAP) ou de celle des études supérieures (VES)

Les étudiants doivent de préférence avoir un lieu et un sujet de stage. Des propositions de stage sont consultables sur le site ephe.fr/inscriptions/stages. Les étudiants n'ayant pas encore de stage pourront être guidés dans leur choix par la commission de sélection sur la base d'une lettre de motivation précisant les domaines d'intérêt.

Accès en Master 2

Les étudiants doivent être titulaires d'un des diplômes suivants :

- Master 1 (ou maîtrise)
- à défaut, un avis favorable de la commission de validation des acquis professionnels (VAP) ou de celle des études supérieures (VES)

Les dossiers de candidature des étudiants sont soumis à la commission de sélection composée des enseignants-chercheurs responsables des spécialités et de tout ou partie de l'équipe pédagogique.

■ 4. Tutorats pédagogique et scientifique

Le **tutorat** constitue l'une des bases de la formation ; il introduit au niveau du Master un accompagnement qui est ordinairement réservé à la pratique doctorale.

Plus généralement, avec l'aide de leurs tuteurs et des autres enseignants-chercheurs, les étudiants de Master ont la faculté d'accéder aux ressources et à la vie des **équipes et laboratoires de recherche auxquels les enseignants sont rattachés**.

Le **tuteur pédagogique** est choisi par la commission de sélection parmi les enseignants-chercheurs de l'EPHE. Il accompagne l'étudiant durant toute sa scolarité et définit avec lui son parcours.

Une charte du tutorat pédagogique cosignée par le tuteur et l'étudiant définit les responsabilités réciproques de l'un et de l'autre pendant et après la formation de Master. Le texte de cette charte figure à la fin de ce livret et est accessible sur le site, onglet Formations > Master > Master Biologie Santé Écologie (BSE).

Le **tuteur scientifique** supervise les travaux de recherche de l'étudiant de Master 1 et de Master 2 ; il définit notamment avec lui le sujet de son mémoire, dont il assure la direction.

Une convention de stage (à télécharger sur le site web de l'EPHE) doit être établie et signée par le tuteur scientifique, l'étudiant, l'établissement d'accueil du stage ainsi que le tuteur pédagogique et le Président de l'EPHE.

■ 5. Débouchés professionnels

Inscription en Doctorat. Les titulaires d'un Master 2 peuvent être candidats à l'obtention d'un contrat doctoral - notamment au sein de l'École Doctorale de l'EPHE (ED 472) en fonction de leur laboratoire d'accueil - mais aussi concourir aux allocations d'autres écoles doctorales (Universités françaises et étrangères).

Concours de la fonction publique de niveau Bac+5 (ex : Ingénieur d'études dans les organismes de recherche publics ou privés, Universités, CNRS, INSERM, CEA, INRA, CIRAD, IRD, Institut Curie, Instituts Pasteur...).

Postes d'ingénierie de haute technicité dans des entreprises du secteur concurrentiel.

- Spécialité BGE : agences de l'eau, conservatoires, parcs naturels, collectivités territoriales, etc ...
- Spécialité SSIB : biotechnologies, pharmacie, cosmétique, etc...



■ 1. L'organisation des études

Le Master comprend :

300 h de cours en Master 1 toutes spécialités

300 h de cours en Master 2 Professionnel et Recherche (BGE)

240 h de cours en Master 2 Professionnel et Recherche (SSIB)

Il faut rajouter à cet enseignement théorique 25 semaines de stage par an.

MASTER 1

M1 BGE

Semestre 1, tronc commun six UEs. Les enseignements sont regroupés pour le tronc commun à Paris.		
UE Projet professionnel	30 h	3 ECTS
UE Acquisition et traitement statistique de données	30 h	3 ECTS
UE Communication écrite et orale et documentation	30 h	3 ECTS
UE Fondamentaux d'écologie	30 h	3 ECTS
UE Anglais	30 h	3 ECTS
UE Qualité des milieux	30 h	3 ECTS
Des UEs de spécialité, au choix (sur les sites de Paris, Montpellier, Perpignan et Dinard selon les UEs)		
4 UEs de spécialité au choix ; 30 h ; 3 ECTS par UE	120 h	12 ECTS
TOTAL	300 h	30 ECTS
Semestre 2		
Stage 25 semaines**		30 ECTS
TOTAL		30 ECTS

* L'UE d'anglais est comptabilisée au S1 même si elle peut avoir lieu à un autre moment pour des raisons pratiques.

** les durées de stage indiquées constituent le minimum permettant la validation. Le stage peut être réalisé en France, en Polynésie ou à l'étranger

M1 SSIB

Semestre 1, un tronc commun de cinq UEs, un stage* de 10 semaines		
UE Projet professionnel	30 h	3 ECTS
UE Acquisition et traitement statistique de données	30 h	3 ECTS
UE Communication écrite et orale et documentation	30 h	3 ECTS
2 UEs « socle » : Biologie cellulaire et moléculaire, Biochimie	60 h	6 ECTS
UE Stage		15 ECTS
TOTAL	150 h	30 ECTS
Semestre 2, quatre UEs au choix, 15 semaines de stage*		
UE Anglais scientifique	30 h	3 ECTS
Quatre UEs de spécialité au choix ; 30 h ; 3 ECTS par UE	120 h	12 ECTS
UE Stage		14 ECTS
UE Devoir		1 ECTS
TOTAL	150 h	30 ECTS

* Les durées de stage indiquées constituent le minimum permettant la validation.

MASTER 2

En Master 2, l'étudiant doit choisir la finalité (Recherche ou Professionnelle) sur la base de son projet professionnel et en concertation avec ses tuteurs scientifique et pédagogique.

M2 BGE

Semestre 3, finalité Professionnelle (BGE) 4 UEs de tronc commun, 4 UEs de spécialité et 2 UEs professionnelles		
Tronc commun de 4 UEs	120 h	12 ECTS
4 UEs de spécialité à choisir dans un des 3 axes (EC), (E), (C)***	120 h	12 ECTS
2 UEs Spécifiques professionnelles	60 h	6 ECTS
TOTAL	300 h	30 ECTS
Semestre 3, finalité Recherche (BGE) 4 UEs de tronc commun et 6 UEs de spécialité		
Tronc commun de 4 UEs	120 h	12 ECTS
6 UEs de spécialité** à choisir dans un des 3 axes (EC), (E), (C)***	180 h	18 ECTS
TOTAL	300 h	30 ECTS
Semestre 4, finalités Recherche et Professionnelle (BGE) Stage de 25 semaines*		
UE Stage		30 ECTS
TOTAL	300 h	30 ECTS

* les durées de stage indiquées constituent le minimum permettant la validation

** une de ces UEs peut être choisie dans un autre axe ou validée lors d'écoles de terrain (ECOTROP, École de terrain de Dinard)

*** les axes sont : Écologie continentale (EC), Environnement aquatique et littoral (E), Écosystèmes coralliens (C)

M2 SSIB

Semestres 3 et 4, finalité Professionnelle (SSIB) 4 UEs présentielle, 1 UE d'approfondissement Professionnel, 1 UE Devoir et 1 UE Stage* par semestre		
3 UEs de spécialité	90 h	9 ECTS
UE complémentaire	30 h	3 ECTS
UE approfondissement professionnel		3 ECTS
UE Stage (10 semaines en S3 et 15 semaines en S4) *		14 ECTS
UE Devoir		1 ECTS
TOTAL (par semestre)	120 h	30 ECTS
TOTAL (par année)	240 h	60 ECTS
Semestres 3 et 4, finalité Recherche (SSIB) 4 UEs présentielle, 1 UE d'approfondissement Recherche, 1 UE Devoir et 1 UE Stage* par semestre		
3 UEs de spécialité	90 h	9 ECTS
UE complémentaire	30 h	3 ECTS
UE approfondissement recherche		3 ECTS
UE Stage (10 semaines en S3 et 15 semaines en S4)*		14 ECTS
UE Devoir		1 ECTS
TOTAL (par semestre)	120 h	30 ECTS
TOTAL (par année)	240 h	60 ECTS

* Les durées de stage indiquées constituent le minimum de durée permettant la validation.

La **liste** des unités d'enseignement proposées pour chaque spécialité du Master BSE est présentée sur le site de l'école en fonction du semestre et de la spécialité considérés. Accueil > Formation > Master > Master Biologie Santé Écologie (BSE)

■ 2. Calendrier universitaire

Rentrée	Lundi 5 septembre 2016
Interruption des cours	Du 18 décembre 2016 au 1er janvier 2017
Fin du 1 ^{er} semestre	Vendredi 17 janvier 2017
Début du 2 ^d semestre	Lundi 23 janvier 2017
Fin du 2 ^d semestre	Vendredi 30 juin 2017

Les dates de délibération des jurys seront communiquées sur le site de l'EPHE.

■ 3. Aménagement du cursus

Un étudiant peut demander à accomplir l'année de Master 1 ou celle de Master 2 en deux ans. L'étudiant s'inscrit alors pour un nombre limité d'UE par semestre ou bien pour un des deux semestres de l'année considérée. Cette demande est formulée au moment du dépôt de candidature ou auprès du tuteur pédagogique.

■ 4. Les stages

Les stages sont effectués dans les laboratoires de l'EPHE, dans d'autres établissements de recherche publics, ou dans d'autres structures privés, sous la direction d'un tuteur scientifique reconnu comme tel par la commission de sélection.

Pour la finalité « Recherche », un stage de recherche fondamentale sur un même sujet tout au long du cursus et ouvrant éventuellement sur un projet de doctorat, sera favorisé.

Pour la finalité « Professionnelle », les stages seront orientés vers la pratique de la Recherche et du Développement (R&D), notamment en milieu industriel ou sur une plateforme technologique (SSIB) ; en bureau d'études/collectivité territoriale ou dans les parcs naturels/conservatoires (BGE).

Une liste de laboratoires d'accueil et de sujets de stages est disponible sur le site web de l'EPHE www.ephe.fr, rubrique Inscriptions / Stages.

Cependant, les étudiants peuvent proposer un sujet et un lieu de stage en-dehors de la liste précitée. Ces propositions seront étudiées par l'équipe de formation du Master qui évaluera l'adéquation du stage avec le projet professionnel de l'étudiant.

• Le tuteur scientifique

Il propose un sujet de recherche. Il assure ensuite le suivi scientifique de l'étudiant, participe à l'évaluation des connaissances acquises en laboratoire (S1, S2 et S3) et supervise la présentation de l'activité scientifique, notamment la réalisation de l'affiche en S2 (BGE) ou S3 (SSIB), ainsi que la rédaction du mémoire et sa soutenance en fin de S4.

• Objectifs et évaluation

Que le stage soit effectué dans un laboratoire EPHE ou dans un laboratoire extérieur, chaque étudiant sera suivi à la fois par son tuteur scientifique et par son tuteur pédagogique. Les objectifs et les modes de validation des différents semestres de stage sont les suivants :

◆ S1 : « Connaître des techniques de recherche adaptées et savoir réaliser une recherche bibliographique et documentaire »

Le stage de S1 en SSIB (pas de stage en S1 pour la spécialité BGE) est évalué par les tuteurs scientifique et pédagogique sur la base d'une fiche d'évaluation remplie par le tuteur scientifique (téléchargeable sur site web) (note sur 20) et d'un entretien avec le tuteur pédagogique (présentation orale notée sur 20).

◆ S2 : « Savoir choisir une méthodologie et des techniques en fonction d'objectifs scientifiques et être capable d'écrire un protocole expérimental en s'appuyant sur la littérature scientifique »

Pour la spécialité BGE, le stage de S2 est évalué à partir de quatre notes de même coefficient : une évaluation du tuteur scientifique, un mémoire d'une dizaine de pages évalué par le tuteur pédagogique, une affiche ("poster") et sa présentation évaluées devant un jury de spécialité.

Pour la spécialité SSIB, le stage de S2 est évalué par les tuteurs scientifique et pédagogique sur la base d'une fiche d'évaluation remplie par le tuteur scientifique (note sur 40), d'un mini-mémoire de dix pages (note sur 20) et d'un entretien avec le tuteur pédagogique (note sur 20).

◆ S3 : « Savoir exploiter, interpréter et discuter ses résultats et savoir dégager d'un article les principaux résultats et les présenter »

Le stage de S3 en SSIB (pas de poster au S3 pour la spécialité BGE) est évalué d'une part par le tuteur scientifique sur la base d'une fiche d'évaluation (téléchargeable sur site web, note sur 40) et d'autre part par les enseignants de l'EPHE sur la réalisation d'une affiche ("poster") présentée et discutée par l'étudiant au cours d'une journée d'animation scientifique organisée pour chaque spécialité (note sur 80).

Les détails concernant la préparation de ce "poster" seront communiqués aux étudiants et à leurs tuteurs.

◆ S4 : « Être capable de proposer un projet de recherche et savoir discuter ses résultats par rapport à la bibliographie »

Le stage de S4 fait l'objet de la rédaction d'un mémoire (noté par deux rapporteurs, total des deux notes sur 40) et d'une soutenance orale (10 min de présentation, 10 min de discussion, une note sur 40) devant un jury constitué par spécialité et réuni annuellement.

Les informations détaillées concernant la préparation du mémoire et de la soutenance orale seront communiqués aux étudiants et à leurs tuteurs par courriel.

• Convention

Le formulaire pour les conventions de stage se trouve en téléchargement sur l'ENT auquel vous aurez accès dès l'inscription.

Une convention spécifique peut être rédigée

- pour l'établissement d'un Contrat de Professionnalisation par le service de la Formation Continue de l'EPHE.

- pour un stage à l'étranger par le service des Relations Internationales de l'EPHE.

Montant minimum de la gratification (2016-2017*) :

La gratification sera fixée à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale jusqu'au 31/12/2016, soit $24 \text{ €} \times 0,15 = 3,60^* \text{ €}$ de l'heure de stage.

Afin de calculer le montant de la gratification, l'organisme d'accueil devra décompter le nombre d'heures de présence effective du stagiaire. Le temps de présence total comprend les heures réellement effectuées au laboratoire ou en entreprise.

Pour les stages à l'étranger, la gratification est calculée conformément à la législation du pays d'accueil (article 6 de la convention)

* montants susceptibles d'être relevés au 1^{er} janvier 2017

■ 5. Contrôle des connaissances

• UE théorique

La **présence** aux enseignements théoriques est **obligatoire**. Le contrôle des connaissances pour chaque **UE de spécialité** et **UE complémentaire** comprend :

une évaluation réalisée sur place, en fin ou tout au long de l'UE, qui compte pour 50 % maximum de la note de l'UE.

un travail personnel à réaliser sur le site, ou hors-site en une semaine, qui portera sur l'analyse et l'interprétation de données extraites de la littérature scientifique ou sera constitué d'exercices (fonction des disciplines).

L'ensemble de ces deux évaluations permet d'établir une note globale sur 20. Si cette note est supérieure ou égale à 10/20, l'UE est acquise.

Rattrapage : Si la note globale est inférieure à 10/20, une **session de rattrapage** est programmée avant la fin de chaque semestre. Les étudiants concernés sont contactés par le **responsable d'UE** par courriel. Ce **rattrapage** permet la validation de l'UE s'il mérite la moyenne ou plus. Dans ce cas, sur le relevé de notes sera indiquée la mention « UE obtenue en deuxième session ».

• UE Devoir (SSIB)

Aux semestres 2, 3 et 4, le devoir est réalisé pour une **UE de spécialité**, au choix, dont le responsable propose un ou plusieurs sujets. Il s'agit de l'analyse détaillée d'un article récent, ou d'une synthèse bibliographique, effectuée à partir de la littérature scientifique internationale. Ce devoir est noté sur 20. La réussite à ce devoir est indépendante de celle de l'UE.

• UE complémentaire (SSIB)

L'UE complémentaire est choisie parmi les UE proposées dans le cadre de la spécialité ou d'une autre spécialité du Master BSE. Elle peut être éventuellement choisie parmi les UE du second semestre, en accord avec le tuteur pédagogique. Elle peut être suivie dans un autre Master de l'établissement ou un autre établissement, à condition de fournir au tuteur pédagogique un programme détaillé, les coordonnées de l'enseignant responsable avec un engagement à transmettre le résultat de l'évaluation dans les délais impartis pour la validation du semestre. Elle ne peut faire l'objet ni de l'UE Devoir, ni de l'UE d'approfondissement.

• UE approfondissement Recherche (SSIB)

L'UE d'approfondissement (une par semestre en M2, finalité recherche) se prépare sous la tutelle du responsable de l'**UE de spécialité** que l'étudiant souhaite approfondir. En S3, elle consiste à préparer un projet de recherche, sur un sujet proposé par l'enseignant et accompagné d'une courte bibliographie (cinq articles ou revues). Ce projet est rédigé sous forme d'une demande de bourse. En S4, il s'agit de préparer, une synthèse bibliographique sous la forme d'une présentation d'une vingtaine de diapositives accompagnée de commentaires. L'étudiant doit prendre contact avec le responsable de l'UE concernée dès le début du semestre.

• UE approfondissement Professionnel (SSIB)

L'UE d'approfondissement (une par semestre en M2, finalité professionnelle) se prépare sous la tutelle du responsable de l'**UE de spécialité** que l'étudiant souhaite approfondir. En S3, elle consiste à préparer un projet de Recherche et Développement (R&D), sur un sujet proposé par l'enseignant qui mettra en contact l'étudiant avec une structure susceptible de l'accueillir et de l'accompagner dans sa démarche. Ce projet est rédigé sous forme d'une demande de financement R&D. En S4, il s'agira de préparer, sous la forme d'une présentation d'une vingtaine de diapositives accompagnée de commentaires, une entreprise, un plateau technique. Le responsable de l'UE concernée, contacté dès le début du semestre par l'étudiant, mettra celui-ci en contact avec des collègues du secteur concurrentiel ou de service qui pourront accompagner l'étudiant dans sa démarche.

• UE terrain Professionnel (BGE)

Il s'agit d'une UE de la finalité professionnelle et présentant différentes techniques de terrain ou de laboratoire habituellement utilisées dans les trois axes (Écologie continentale, Écosystèmes coralliens et Environnement aquatique et littoral). Elle permet à l'étudiant d'acquérir des méthodes qui pourront être employées lors du stage. Cette UE est validée par un compte-rendu de la semaine ou par l'analyse et l'interprétation des données de terrain.

• UE environnement Professionnel (BGE)

Cette UE de la finalité professionnelle est réalisée en S4. Elle consiste à présenter la structure d'accueil dans laquelle l'étudiant réalise son stage et de préparer un projet de Recherche et Développement pouvant être mené dans cette structure. Ce projet est rédigé sous forme d'une demande de financement R&D.

LES CINQ ÉTAPES POUR S'INSCRIRE EN MASTER

■ 1. Prendre contact avec un enseignant-chercheur de la Commission des Enseignements

Vous pouvez prendre contact avec un enseignant-chercheur de la commission des enseignements dont la spécialité vous semble proche de la vôtre (Inscriptions>comment-s-inscrire>master-bse). Vous présenterez très succinctement votre parcours (en joignant votre CV), vos motivations et le projet de recherche ou de stage que vous envisagez.

L'enseignant-chercheur vous indiquera si la spécialité de Master que vous avez choisie correspond à votre profil et vous conseillera pour l'élaboration de votre dossier d'inscription.

La liste des laboratoires et des enseignant-chercheurs de la section « Sciences de la Vie et de la Terre » de l'EPHE se trouve sur le site [Accueil > recherche > equipes-de-recherche](#)

■ 2. Poser sa candidature

Vous devez poser votre candidature sur le site <https://www.ephe.fr/inscriptions/comment-s-inscrire/master-bse>.

La commission de sélection se réunit début juillet. Elle recrute les candidats en fonction de leur parcours antérieur (formations, résultats universitaires obtenus et expériences professionnelles), de leur motivation, de leur projet professionnel, et de leur projet de stage ou de recherche.

Réinscription : À l'issue de la délibération du jury de fin d'année universitaire et dès que vous aurez pris connaissance de votre admission en année supérieure ou au redoublement, vous devrez vous réinscrire sur l'application de réinscription depuis l'adresse suivante : <https://www.ephe.fr/inscriptions/comment-s-inscrire/master-bse>

■ 3. Finaliser son inscription administrative

À l'issue du jury de sélection, vous recevrez par mèl la décision d'admission ou de refus de la commission. Si votre candidature a été acceptée et sous réserve d'avoir reçu le paiement de vos droits d'inscription (droit de scolarité et le cas échéant de la sécurité sociale étudiante), nous vous adresserons par courrier votre carte d'étudiant, votre quittance, votre justificatif d'affiliation à la sécurité sociale et deux certificats de scolarité.

■ 4. Faire une demande de prise en charge au titre de la formation continue

Si votre formation est financée partiellement ou en totalité par votre employeur ou par un organisme financeur, vous devez prendre contact avec le service de la formation continue, par courriel : formation.continue@ephe.sorbonne.fr

Les tarifs et les modalités d'inscription se trouvent sur le site, onglet Formations > Formation continue - VAE

■ 5. Payer les droits d'inscription

5.1- Le montant des droits à payer

Les droits d'inscription, dont les montants seront connus **début juillet 2015**, se décomposent en :

- droits de diplôme ;
- droits de bibliothèque ;
- cotisation au Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes, qui permet de financer des projets étudiants ;
- cotisation à la médecine préventive ;
- le cas échéant, la cotisation à la sécurité sociale étudiante (SSE).

Diplôme	Total <u>sans</u> affiliation à la sécurité sociale étudiante	Total <u>avec</u> affiliation à la sécurité sociale étudiante
Master (à titre indicatif, tarif 2015-16)	261.10 €	476.10 €

5.2- Les modes de paiement

Chèque bancaire : Vous pouvez payer les droits d'inscription et la sécurité sociale étudiante sur le même chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'EPHE. Indiquer impérativement au dos du chèque le nom de l'étudiant et le diplôme préparé. Adresser le tout à : EPHE – DEVE – 4-14 rue Ferrus - 75014 PARIS

Carte bancaire : Veuillez prendre contact avec l'agence comptable ac@ephe.sorbonne.fr

Formation continue : Si votre formation est financée partiellement ou en totalité par votre employeur ou par un organisme financeur, le service de la formation continue émet une facture à son attention et vous ne devez pas payer vous-même.

5.3 - Les exonérations

Sont exonérés des droits d'inscription :

- les boursiers sur critères sociaux ;
- les titulaires d'une bourse du gouvernement français ;
- les étudiants inscrits dans le cadre du programme Erasmus.

5.4 - L'affiliation à la sécurité sociale étudiante

Elle est obligatoire pour tous les étudiants de moins de 28 ans, sauf les salariés (+ de 120h/trimestre) dont le contrat s'étend du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année universitaire en cours.

Elle est gratuite pour les étudiants de moins de 20 ans et les boursiers.

5.5 - Les mutuelles étudiantes

L'adhésion à une mutuelle vous permet de compléter les prestations fournies par la Sécurité sociale.

LMDE (La Mutuelle des Étudiants) - www.lmde.com/

SMEREP (Société Mutualiste des Étudiants de la Région Parisienne) - www.smerep.fr/

CONTACTS

Gestionnaire du Master

masterbse@ephe.sorbonne.fr

Bureau de la vie étudiante

vieetudiante@ephe.sorbonne.fr

Formation continue

formation.continue@ephe.sorbonne.fr

Responsable de la Direction des Enseignements et de la Vie Étudiante

deve@ephe.sorbonne.fr



Siège de l'École Pratique des Hautes Études : Patios Saint-Jacques – 4-14 rue Ferrus – 75014 Paris

CHARTRE DU TUTORAT PÉDAGOGIQUE

L'encadrement pédagogique de l'étudiant de master BSE est assuré par un enseignant-chercheur de l'EPHE, le « tuteur pédagogique ». Outre un enseignement théorique approfondi, la formation de l'étudiant comprend la réalisation de stages longs en M1 et M2. C'est pourquoi un rôle spécifique d'encadrement est confié aux maîtres de stages appelés « tuteurs scientifiques ».

Le tuteur pédagogique est un enseignant-chercheur de l'EPHE désigné dans cette fonction par le responsable du master BSE au moment de l'inscription de l'étudiant. Il peut cependant avoir été sollicité directement par l'étudiant. Il convient que le domaine de spécialité du tuteur pédagogique soit proche de la thématique de recherche de l'étudiant.

Cette « charte du tutorat pédagogique » a pour objectif de définir les responsabilités réciproques de l'étudiant de master et de son tuteur pédagogique. Elle figure dans le dossier d'inscription de l'étudiant. Elle doit être revêtue des signatures de l'étudiant et de son tuteur pédagogique et transmise au service de la scolarité, au plus tard après l'entretien de fin de premier semestre.

PENDANT LA FORMATION DE MASTER

L'étudiant et le tuteur pédagogique entrent en contact immédiatement après que l'autorisation d'inscription a été prononcée. Si nécessaire, le tuteur pédagogique aide l'étudiant à trouver un stage adéquat.

Le tuteur pédagogique guide l'étudiant dans le choix de ses enseignements théoriques en veillant à ce qu'ils soient cohérents et adaptés à son niveau et à ses objectifs.

L'étudiant s'engage à informer son tuteur pédagogique de son souhait éventuel de modifier ses choix d'enseignements théoriques au cours de la formation et à le contacter en cas de difficultés. Après accord du tuteur pédagogique, tout changement des choix d'enseignement en cours de semestre doit être signalé par l'étudiant à la Division des Enseignements et de la Vie Étudiante (DEVE) de l'EPHE et aux responsables des enseignements concernés.

Le tuteur pédagogique s'engage à suivre les progrès de l'étudiant, notamment à s'entretenir avec lui aussi souvent que nécessaire. Il organise au moins un entretien approfondi avec l'étudiant avant chaque échéance pédagogique majeure pour laquelle son avis est requis, c'est à dire le bilan semestriel. Le tuteur pédagogique est l'interlocuteur privilégié en cas de difficultés de toutes natures susceptibles d'entraver la bonne marche de la scolarité de l'étudiant. En cas de difficultés persistantes, il incombe au tuteur pédagogique ou à l'étudiant d'en informer le responsable de spécialité qui prend les mesures les plus adaptées pour le règlement des difficultés, au besoin avec le concours du responsable de la mention.

Le tuteur pédagogique rappelle à l'étudiant que le plagiat est interdit et sévèrement sanctionné, quelle que soit la nature du travail rendu.

APRÈS LE MASTER

Le tuteur pédagogique s'efforce de maintenir le lien avec l'étudiant après sa formation et de se tenir informé de son parcours. Ces informations lui sont nécessaires pour renseigner les enquêtes sur le devenir des étudiants de l'école.

Réciproquement, l'étudiant s'engage à informer son tuteur pédagogique de la suite de son parcours universitaire ou professionnel. Il s'efforce de lui communiquer ses éventuels changements de coordonnées pour pouvoir être contacté, notamment lors du suivi des diplômés.

Fait en deux exemplaires dont l'un est retourné à la scolarité et l'autre conservé par l'étudiant

le Tuteur pédagogique

Nom :

Date :

Signature :

l'Étudiant

Nom :

Date :

Signature :



École Pratique des Hautes Études

4-14 rue Ferrus – 75014 Paris

www.ephe.fr



Tenez-vous informé(e) de la vie de l'École



Suivez-nous sur Twitter : @EPHE_fr



Découvrez notre page Facebook : <https://www.facebook.com/EPHEfr>



<https://www.linkedin.com/> > École Pratique des Hautes Études